

COLLOQUE ORGANISÉ PAR SOPHIE PROUST (MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉTUDES THÉÂTRALES)

MISE EN SCÈNE ET DROITS D'AUTEUR

LIBERTÉ DE CRÉATION SCÉNIQUE ET RESPECT DE L'OEUVRE DRAMATIQUE

VENDREDI, SAMEDI

23-24 JANVIER 09

AUDITORIUM DE L'INHA
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART

6 RUE DES PETITS CHAMPS
75 002 PARIS

10H - 12H30 (ACCUEIL DÈS 9H45)

14H - 17H

Métro : ligne 3 (Bourse), ligne 7, 14 (Pyramides), ligne 1 (Palais royal/Musée du Louvre)

Organisé en collaboration avec le CEAC (Centre d'études des arts contemporains), Université de Lille 3 et l'Équipe d'Accueil 1573 Scènes et Savoirs, Université de Paris 8.

En présence d'universitaires, juristes, metteurs en scène, auteurs, ayants droit, avec la participation du Centre national du théâtre (CNT), de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques), du SNMS (Syndicat national des metteurs en scène).

Avec Georges Azzaria, Eugénie Bachelot-Prévert, Jacques Baillon, Yves Beaunesne, Christian Biet, Nicolas Binctin, Christophe Caron, Marco Consolini, Michel Corvin, Anne Delbée, Jean-Claude Fall, Philippe Henry, Sébastien Justine, Matthias Langhoff, Didier Long, Jean-Louis Martinelli, André Markowicz, Isabelle Meunier-Besin, Bernard Murat, Françoise Morvan, Marie-Victoire Nantet (Indivision Paul Claudel), Béatrice Picon-Vallin, Roger Planchon, Sophie Proust, Sébastien Raimond, Noëlle Renaude.

Programme complet diffusé sur <http://ceac.recherche.univ-lille3.fr/>
Entrée libre. Inscription indispensable au CNT : 01 44 61 84 85
Renseignements : sophie.proust@univ-lille3.fr



PARIS 8



UNIVERSITÉ

de Lille 3

Centre d'études des arts contemporains

de Lille 3

Centre national du théâtre

CNT

UNIVERSITÉ LAVAL

Centre d'études des arts contemporains

ceac

Colloque organisé par Sophie Proust

maître de conférences en études théâtrales,
chercheur au CEAC (Centre d'études des arts contemporains), université de Lille III
chercheur associé à l'Équipe d'Accueil 1573 Scènes et Savoirs, université de Paris VIII

Comité scientifique :

Jacques Baillon, Christophe Caron, Michel Corvin, Sophie Proust

Inauguré par les interventions des responsables des services juridiques du CNT (Centre national du théâtre) et de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) afin de clairement définir les notions fondamentales propres aux droits d'auteur dans le spectacle vivant, ce colloque se poursuivra par une alternance d'exposés de professionnels (universitaires, juristes, administratifs, représentants du Syndicat national des metteurs en scène-SNMS), de questions du public et de tables rondes auxquelles participeront metteurs en scène, directeurs de théâtre, auteurs dramatiques et ayants droit.

En s'appuyant sur des textes juridiques (notamment le *Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)*) et des exemples concrets appartenant au théâtre contemporain, ces deux journées ont pour finalité de présenter, interroger et analyser des problématiques parfois contradictoires et polémiques liées à la mise en scène et aux droits d'auteur (comprenant les droits patrimoniaux et le droit moral). Aussi sera-t-il question, entre autres, de rendre compte de manière objective à la fois de la liberté de création des metteurs en scène et du respect (du point de vue juridique) à apporter aux œuvres des auteurs dramatiques. De surcroît, cette liberté de création peut participer du critère d'originalité nécessaire au metteur en scène pour qu'il soit reconnu comme auteur.

Alors que le texte dramatique est très tôt reconnu par le *CPI* assurant à l'auteur dramatique le statut d'auteur et donc la protection de ses œuvres ainsi qu'une rémunération pour leur exploitation, la mise en scène n'est reconnue comme œuvre protégeable par le biais de textes jurisprudentiels que dans les années 1970 avant qu'une convention entre le Syndicat des directeurs de théâtres privés et le Syndicat national des metteurs en scène réussisse en 1986 à faire en partie reconnaître le metteur en scène comme un auteur. Cette nouvelle considération octroyée aux metteurs en scène et la reconnaissance toujours plus accrue de la mise en scène comme œuvre de l'esprit soulèvent encore des polémiques de nos jours, beaucoup d'auteurs dramatiques estimant que les metteurs en scène prennent trop de liberté vis-à-vis du texte dramatique, jusqu'à prendre l'œuvre comme prétexte ou se décréter « écrivains de plateau ».

SP

Avec **Georges Azzaria, Eugénie Bachelot-Prévert, Jacques Baillon, Yves Beaunesne, Christian Biet, Nicolas Binctin, Christophe Caron, Marco Consolini, Michel Corvin, Anne Delbée, Jean-Claude Fall, Philippe Henry, Sébastien Justine, Matthias Langhoff, Didier Long, Jean-Louis Martinelli, André Markowicz, Isabelle Meunier-Besin, Bernard Murat, Françoise Morvan, Marie-Victoire Nantet (Indivision Paul Claudel), Béatrice Picon-Vallin, Roger Planchon, Sophie Proust, Sébastien Raimond, Noëlle Renaude.**

Comité d'accueil (étudiants de Paris III, Paris VIII et Lille III) : **Anne-Frédérique Bourget, Nathalie Cau, Hélène Lamachère, Anamaria Mirea, Marcio Müller et Mountajab Sakr.**

Remerciements au CEAC (Lille III), à l'EA1573 Scènes et Savoir (Paris VIII) et à l'université de droit de Laval (Québec) pour le financement et la logistique,
ainsi qu'au CNT et à l'équipe technique de l'INHA pour leur participation à l'organisation.

Entrée libre. Inscription indispensable au CNT : 01 44 61 84 85

Renseignements : sophie.proust@univ-lille3.fr

Vendredi 23 janvier 2009

10H00-10H15 **Introduction de Sophie Proust**, maître de conférences en études théâtrales et chercheur au CEAC à l'université de Lille III, chercheur associé à l'université de Paris VIII

INTRODUCTION AUX DROITS D'AUTEUR DE L'AUTEUR DRAMATIQUE ET DU METTEUR EN SCÈNE

Président de séance : Philippe Henry (université de Paris VIII)

10H15-11H10

Sébastien Justine, responsable du service juridique du CNT

Isabelle Meunier-Besin, responsable du service juridique à la direction du spectacle vivant (SACD)

« **Introduction aux droits d'auteur** » et « **Gestion des droits des metteurs en scène par la SACD** »

11H10-11H30 Questions du public

11H30-11H45 Pause

11H45-12H15

Anne Delbée, metteur en scène, directrice du SNMS

Didier Long, metteur en scène, premier vice-président de la SACD, administrateur délégué à la mise en scène de la SACD,

« **Position du SNMS sur le statut d'auteur du metteur en scène** »

12H15-12H30 Questions du public

12H30-14H00 Pause déjeuner

LIBERTÉ DE CRÉATION SCÉNIQUE ET RESPECT DE L'ŒUVRE DRAMATIQUE

Président de séance : Christian Biet (Université de Paris Ouest)

14H00-14H30

Christophe Caron, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris XII, avocat à la Cour (Cabinet Christophe Caron)

« **Les garants du respect de l'oeuvre** »

14H30-14H45 Questions du public

14H45-15H15

Nicolas Binctin, professeur de droit privé à l'université de Poitiers

« **L'affaire Koltès : confusion entre droit moral et droit patrimonial** »

15H15-15H30 Questions du public

15H30-15H45 Pause

15H45-16H45 **Table ronde** animée par **Michel Corvin**, professeur honoraire de l'université de Paris III, et **Sophie Proust**

« **Dialogue entre le créateur scénique et l'œuvre dramatique** »

avec **Yves Beaunesne**, **Roger Planchon** et **Noëlle Renaude**.

16H45-17H00 Questions du public

**AUDITORIUM DE L'INHA
DROITS D'AUTEUR
ET RESPECT DU TEXTE DRAMATIQUE**

Samedi 24 janvier 2009

LE STATUT D'AUTEUR ET LA RÉMUNÉRATION DU METTEUR EN SCÈNE

Président de séance : Marco Consolini (université de Paris III)

10H00-10H30

Sophie Proust, maître de conférences en Études théâtrales (Lille III)

« **Le metteur en scène du texte à la scène : œuvre d'auteur, d'interprète ou d'adaptateur ?** »

10H30-11H00

Sébastien Raimond, docteur en droit de l'université Paris XII,
assistant de justice à la Cour de cassation

« **Le critère d'originalité comme fondement du statut d'auteur chez le metteur en scène** »

11H00-11H15 Questions du public

11H15-11H30 Pause

11H30-12H15 **Table ronde animée par Jacques Baillon**, directeur du CNT

« **Théâtre privé/théâtre public : le statut d'auteur et la rémunération du metteur en scène** »
avec **Jean-Claude Fall, Matthias Langhoff, Jean-Louis Martinelli et Bernard Murat.**

12H15-12H30 Questions du public

12H30-14H00 Pause déjeuner

VERS UNE ÉVOLUTION DU DROIT D'AUTEUR ?

Présidente de séance : Béatrice Picon-Vallin (ARIAS/CNRS)

14H00-14H30

André Markowicz et Françoise Morvan, traducteurs

« **Traduction théâtrale et plagiat** »

14H30-14H45 Questions du public

14H45-15H15

Georges Azzaria, Professeur de droit, université Laval, Québec

« **Nécessaire évolution du droit d'auteur au regard de l'évolution de l'œuvre dramatique ?** »

15H15-15H30 Questions du public

15H30-15H45 Pause

15H45-16H45 **Table ronde** animée par **Béatrice Picon-Vallin**, directeur de recherches
ARIAS/CNRS, et **Sophie Proust**

« **Les ayants droit face au respect de l'œuvre : une plus grande liberté de création
quand l'œuvre tombe dans le domaine public ?** »

avec **Marie-Victoire Nantet (Indivision Paul Claudel)** et **Eugénie Bachelot-Prévert.**

16H45-17H00 Questions du public et conclusions

17H00 Cocktail